

OFFRE D'EMPLOI

BRIGADIER(ÈRE) SCOLAIRE PERMANENT À TEMPS PARTIEL

La Ville de Carignan, située à moins de trente (30) kilomètres de Montréal, avec une population de 11 700 résidents, Carignan propose un cadre de vie exceptionnel. Soucieuse de se développer de manière durable et authentique, elle mise sur la qualité de ses services et de son milieu de vie pour répondre aux besoins des citoyens d'aujourd'hui et de demain.

DESCRIPTION DU POSTE

Sous la responsabilité de la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le ou la titulaire du poste effectue les tâches de brigadier scolaire permanent à temps partiel.

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Se basant sur le code de sécurité routière, le brigadier scolaire aide les élèves à traverser la rue à l'intersection où il est assigné en respectant les règles de sécurité en vigueur;
- Se placer bien en vue à l'intersection désignée pour la traverse des élèves et signaler sa présence aux conducteurs de véhicules ainsi que tout autre moyen de transport, à l'aide du panneau de signal d'arrêt;
- Accompagner et diriger les élèves jusqu'à destination de l'autre côté de la rue en stoppant la circulation à l'aide de son panneau d'arrêt et de sa veste de sécurité;
- Donner des consignes de sécurité aux élèves ayant à traverser la rue et s'assurer du respect de celles-ci;
- Vérifier le parcours à être emprunté par les élèves pour traverser et signaler toute anomalie à son supérieur ou à la police lors d'urgence;
- Réagir rapidement aux situations urgentes et/ou particulières;
- Effectuer les tâches connexes en lien avec l'emploi.

**Cette description n'est pas limitative, elle contient les éléments principaux à accomplir. La personne peut être appelée à s'acquitter de toute autre tâche connexe demandée par son supérieur.*

EXIGENCES ET COMPÉTENCES

- Être disponible à temps plein du 16 janvier au 24 février 2023 inclusivement (*remplacement de vacances*)*;
- Être disponible à temps partiel, soit les lundis et vendredis à partir du 6 mars 2023 et pour le reste de l'année scolaire 2022-2023*;
- N'avoir aucun antécédent judiciaire;
- Avoir des habiletés à côtoyer les élèves fréquentant les écoles de niveaux préscolaire et primaire;
- Être en forme physiquement.

**En cas d'absence, le brigadier permanent à temps partiel peut se faire remplacer en contactant les brigadiers remplaçants.*

RÉMUNÉRATION

Ce poste est sur appel et le taux horaire est de 20,50 \$.

Compensation de 100 \$ pour les vêtements.

Un dossard, un panneau arrêt et un imperméable sont fournis.

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le **27 novembre 2022** à l'adresse suivante :

Marilyn Blais
Conseillère en ressources humaines
Ville de Carignan
2379, chemin de Chambly, bur. 210
Carignan (Québec) J3L 4N4
Courriel : m.blais@carignan.quebec